

Forêts

DE CHEZ NOUS

VOL. 32, N° 4 | NOVEMBRE 2020
SUPPLÉMENT DE LA TERRE DE CHEZ NOUS



PRODUCTION
L'ULTRAFILTRATION ENTRE
DANS LES ÉRABLIÈRES

ÉQUIPEMENT
REMORQUES ET
CHARGEUSES FORESTIÈRES

DES SOLUTIONS BIEN PENSÉES POUR VOTRE SYSTÈME DE COLLECTE !

MapleFlex, c'est une solution flexible inspirée par une sélection de produits conçus pour optimiser la gestion de votre système de collecte et faciliter les opérations d'installation, d'entailage et d'entretien.

FLEXClip^{MD} EN INSTANCE DE BREVET

ÉTANCHE, SIMPLE ET RAPIDE

Possédant une efficacité et un design exemplaires, le **FLEXClip** chevauche et épouse parfaitement le maître-ligne pour assurer une adhérence et une étanchéité optimales.

Le joint d'étanchéité, fait de silicone de grade alimentaire, est autoadhérant et assure un maintien impeccable de l'assemblage. Le **FLEXClip** est munie d'une pointe d'ancrage qui pénètre la surface du maître-ligne pour le consolider au collecteur. Ce produit novateur doté d'un design et de caractéristiques uniques, qui en fait le raccord le plus facile et rapide à installer.



ZMF
ZERO-MICRO-FUITES

MAX15

UNE TUBULURE AUX PROPRIÉTÉS EXEMPLAIRES

Le tout nouveau 5/16 semi-rigide est fait à partir des meilleures résines de qualité alimentaire pour assurer une excellente étanchéité, une élasticité mnémonique (mémoire de forme) et une transparence maximale.

L'orientation, l'altitude et la topographie de votre érablière auront certainement une influence sur la performance de votre système de collecte. Que ce soit pour une nouvelle installation, un nouveau secteur ou un remplacement de tubulure, le **MAX15** est le choix des acériculteurs.

**GARANTIE
DE 15 ANS**
pour le prix
de la tubulure
10 ans !

CHALUMEAU HYBRIDE EN NYLON SOUPLE GRIS MOYEN

EXCELLENT COMPORTEMENT DANS LES CYCLES DE GEL ET DE DÉGEL

MAPLEFLEX propose un nouveau chalumeau **HYBRIDE**. Repensé et redessiné, il est le fruit d'une collaboration fructueuse entre Lapierre et l'expertise acéricole. Fait de résine souple, le chalumeau hybride conserve sa mémoire d'origine, ce qui assure une étanchéité optimale. Le meilleur des deux mondes entre le noir et le blanc.



ZMF
ZERO-MICRO-FUITES

ÉDITEUR

La Terre de chez nous
L'Union des producteurs agricoles
555, boul. Roland-Therrien, bur. 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
450 679-8483
magazines@laterre.ca
www.laterre.ca

DIRECTEUR

Charles Couture

COMITÉ DIRECTEUR

Serge Beaulieu (PPAQ)
Hélène Normandin (PPAQ)
Vincent Miville (FPFQ)
Pierre-Maurice Gagnon (FPFQ)

RÉDACTEUR EN CHEF

Serge Labrosse

CHEF DE PUPITRE

Julie Desbiens

JOURNALISTE

Bernard Lepage
Sylvie Lemieux
Johanne Martin

CORRECTION-RÉVISION

Anne Felteau

COLLABORATEURS

Yves Bois
Camille Bonhomme
Caroline Cyr
Luc Lagacé
Martin Pelletier
Marc-André Rhéaume
Mustapha Sadiqi
Audrey Simard

CONCEPTION GRAPHIQUE

La Terre de chez nous
Judith Boivin-Robert

DIRECTRICE DE PRODUCTION

Brigit Bujnowski

INFOGRAPHIE

Geneviève Gay,
Dana Labonté,
Chantal Lafond,
Nancy Litjens

PUBLICITÉ

pub@laterre.ca

REPRÉSENTANTS

Sylvain Joubert, poste 7272
Marc Mancini, poste 7262
Sans frais : 1 877 237-9826

TIRAGE ET ABONNEMENTS

1 877 679-7809

IMPRESSION

Imprimerie FL Web

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1180-4270

PHOTO PAGE COUVERTURE

shutterstock

PROCHAINE PARUTION

3 février 2021

DATE DE RÉSERVATION PUBLICITAIRE

6 janvier 2021

MATÉRIEL PUBLICITAIRE

13 janvier 2021

Ce magazine est publié quatre fois par année.
Dans la présente publication, le générique
masculin est employé sans discrimination et
uniquement dans le but d'alléger le texte.

NOVEMBRE 2020



Producteurs
et productrices
acéricoles du Québec



Fédération des
producteurs
forestiers
du Québec

Forêts

DE CHEZ NOUS

SOMMAIRE

ÉDITORIAUX

- 4 UN MORATOIRE SUR LE REAFIE, C'EST URGENT!
- 6 MISER SUR LA MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE

ACTUALITÉS

- 8 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PPAQ EN VIRTUEL / REFONTE DU SITE PPAQ.CA / MODIFICATIONS À LA NORME BIOLOGIQUE EN 2020
- 9 RÈGLEMENTS SUR LES ACTIVITÉS EN MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES / RAPPORT D'ACTIVITÉ ET AGA / LA FORÊT PRIVÉE CHIFFRÉE / FORÊTS PRIVÉES CERTIFIÉES DU QUÉBEC

PRODUCTION

- 11 L'ULTRAFILTRATION ENTRE DANS LES ÉRABLIÈRES
- 30 LE PARCOURS D'UN PIONNIER

ÉQUIPEMENT

- 16 REMORQUES ET CHARGEUSES FORESTIÈRES : DES ÉQUIPEMENTS POUR TOUS LES BESOINS

RECHERCHE

- 20 CHLORATES ET PERCHLORATES, DES SUBSTANCES INDÉSIRABLES DANS LE SIROP D'ÉRABLE

REVENUS

- 26 POURQUOI UN PLAN CONJOINT AUJOURD'HUI?



ÉQUIPEMENT

DES CADEAUX FAITS EN BOIS
PAR DES ARTISANS D'ICI

À découvrir en page 22

UN MORATOIRE SUR LE REAFIE, C'EST URGENT!

Au début du mois de septembre dernier, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) déposait la version finale de son Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE). Alors que pour plusieurs autres productions agricoles ce nouveau règlement représente une réduction de la charge administrative, c'est tout le contraire pour les producteurs et productrices acéricoles du Québec. Les nouvelles obligations de ce règlement vont nous apporter leur lot de complications.

En consultation depuis quelques années sur ce dossier, le MELCC avait demandé, au début de l'année 2020, des avis sur une version précédente du règlement. Malgré les difficultés et les urgences engendrées par la pandémie de COVID-19, les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) ont tout de même participé à cette consultation. En mai dernier, nous avons déposé un mémoire dans lequel nous demandions au MELCC de revoir complètement la façon d'appliquer le règlement aux différentes entreprises acéricoles. Nous demandions également au ministère de permettre des aménagements acéricoles dans les milieux humides comme l'enfouissement de la tubulure et la construction de stations de pompage. Nous constatons maintenant que le MELCC n'a pas écouté nos recommandations.

Avec le REAFIE, le MELCC veut réglementer deux aspects de la production acéricole. Dans un premier temps, on vient encadrer les rejets d'eaux usées acéricoles, et ce, par strates d'entreprises.

Il est quand même dommage que le ministère ait décidé de diviser les entreprises acéricoles par nombre d'entailles exploitées, une décision plutôt arbitraire qui n'est basée sur aucune donnée scientifique. Pourquoi un producteur acéricole qui exploite 19 000 entailles n'aurait-il aucune déclaration à faire au MELCC, alors que celui exploitant 21 000 entailles devrait se conformer auprès dudit ministère? En ce qui concerne les rejets d'eaux usées et leurs impacts sur l'environnement, cette démarcation ne fait aucun sens. D'autant plus qu'à ce jour, l'impact des eaux usées acéricoles n'est pas documenté. Nous avons pourtant invité le MELCC à documenter la situation avant de mettre en place des mesures contraignantes.

Dans un deuxième temps, le MELCC vient restreindre les activités permises dans les milieux humides. Ainsi, les travaux d'aménagement acéricoles ne sont pas permis. Pourtant, l'enfouissement de la tubulure peut permettre de réduire les déplacements des travailleurs acéricoles dans cette zone. Pour moi, il est clair que notre impact sur les milieux humides est minimal et qu'en ce sens, nos aménagements acérico-forestiers devraient être exclus de ce règlement.

En somme, les articles du REAFIE qui touchent les acériculteurs sont tout simplement impossibles à mettre en application, et cette nouvelle réglementation doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Nous jugeons qu'il est inacceptable que le MELCC ne soit pas à l'écoute des producteurs et productrices acéricoles et mette ainsi en péril le développement de l'acériculture au Québec. Nos 7 400 entreprises acéricoles contribuent à l'économie québécoise à hauteur de 600 M\$ annuellement. Soyez certains que les PPAQ continueront de travailler sur ce dossier avec attention. Rapidement, nous nous assurerons que le MELCC soit attentif à nos demandes.

Par conséquent, nous interpellons dès maintenant Benoît Charrette, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour réclamer un moratoire sur le REAFIE afin de répondre aux nombreuses questions laissées sans réponses. 

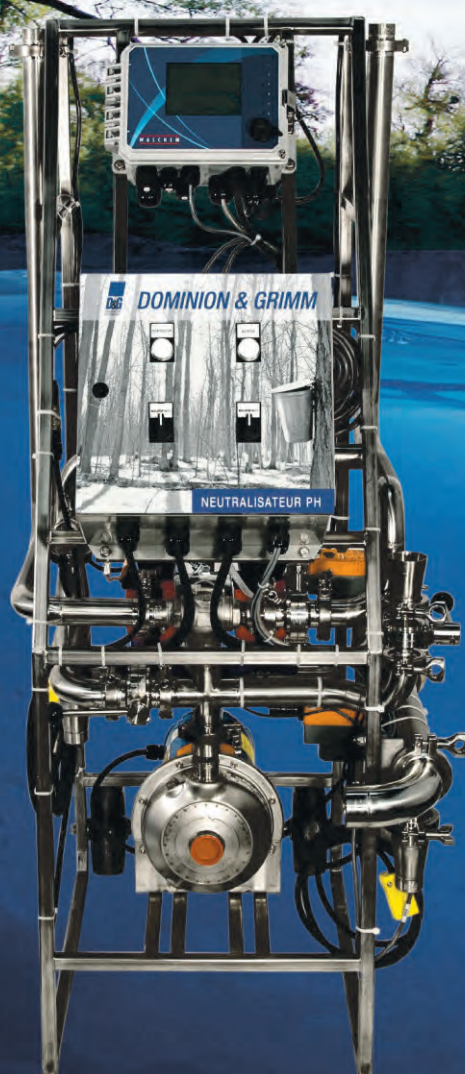


SERGE BEAULIEU
PRÉSIDENT DES PRODUCTEURS
ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC



DOMINION & GRIMM

FAITES VOTRE PART POUR L'ENVIRONNEMENT



NEUTRALISATEUR DE PH

SYSTÈME DE NEUTRALISATION
DES EAUX DE LAVAGE ACÉRIQUE

Ce système offre un contrôle fiable, flexible et puissant pour le traitement des eaux usées rejetées par les OSMOSE inversées ou les autres eaux de lavage.

Conforme avec le nouveau Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE).

Aide gouvernementale disponible

EN SAVOIR PLUS



CONSULTEZ NOTRE SITE WEB POUR TROUVER VOTRE MAGASIN OU DISTRIBUTEUR D&G LOCAL

www.dominiongrimm.ca 1 866 351-2811



SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK

MISER SUR LA MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE

C'est en 1956 que le gouvernement provincial a octroyé aux producteurs agricoles et forestiers le droit de se regrouper sous la forme d'un plan conjoint afin de réglementer leur production et de négocier collectivement toutes les conditions de mise en marché. Il s'agissait là d'une révolution pour les producteurs qui pouvaient miser sur leur sens de la collectivité pour créer un contrepoids nécessaire à l'équilibre des intérêts divergents qui existent avec les quelques acheteurs.

Conscients de l'opportunité qui s'offrait à eux, les producteurs de bois ont été à l'origine du premier plan conjoint du Québec. Bien vite, des plans conjoints ont émergé dans différentes régions du Québec afin d'encadrer la mise en marché du bois à pâte.

Près de 65 ans plus tard, ces outils mis à la disposition des producteurs demeurent toujours aussi pertinents et adaptés à leur réalité, et ce, bien que le marché principal des producteurs ait migré du bois à pâte vers le bois de sciage. Au fil du temps, et à juste titre, plusieurs plans conjoints ont adapté leur réglementation pour encadrer la mise en marché de ce nouveau produit. Ce travail demeure cependant inachevé dans plusieurs régions.

Dernièrement, la situation s'est avérée très favorable pour les scieurs alors que le prix du bois d'œuvre a, contre toute

attente, battu des records. Néanmoins, les analyses de votre fédération semblent démontrer que la faveur des marchés n'a pas percolé jusqu'à l'ensemble des producteurs. Pensons plus particulièrement à ceux qui ne négocient pas collectivement la mise en marché du bois de sciage résineux.

Difficile de blâmer quiconque pour la stagnation des conditions offertes à ces producteurs, car à défaut d'organiser eux-mêmes la mise en marché, d'autres acteurs aux intérêts divergents s'en mêlent. Les rares acheteurs de bois limitent la concurrence potentielle alors que les nombreux intermédiaires capturent une très grande part de cette rente.

Pour pallier cette situation, plusieurs syndicats régionaux de producteurs forestiers œuvrent d'une manière ou d'une autre à amplifier leur rôle dans l'établissement des conditions de vente du bois de sciage sur leur territoire. Récemment, les producteurs forestiers de la Côte-du-Sud et du Sud du Québec ont franchi une étape importante pour étendre la couverture de la mise en marché collective au bois de sciage résineux en complétant leurs audiences devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. La conduite de ces dossiers a nécessité, et nécessitera encore, des efforts considérables de la part de ces syndicats, de votre fédération et de l'Union des producteurs agricoles.

Tout en espérant des décisions favorables pour ces plans conjoints, il est urgent pour tous les autres plans conjoints d'enclencher des démarches et même, à mon point de vue, d'aller plus loin dans ce dossier. Il est impératif de négocier les prix et les volumes ainsi que de diriger le bois afin d'assurer que tous les producteurs puissent bénéficier des mêmes conditions de mise en marché, et ce, peu importe leur situation, leur volume de récolte et la distance de livraison. Il s'agit là du principe de la péréquation si habilement appliqué par les producteurs et productrices acéricoles et laitiers. 



PIERRE-MAURICE GAGNON
PRODUCTEUR ET PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION
DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

Fournaies et
chaudières
au bois



8344-0651-57



CHAUDIÈRES
au bois
INT./EXT.



NOUVEAU
Station de
lavage des mains
portative



LE PETIT
Fromager
PASTEURISATEUR-CAILLEUR MAISON
HOME CHEESEMAKER-PASTEURIZER-VAT

Format 20 litres
NOUVEAU format 60 litres

Équipements inox
sur mesure
(Silos et
réservoirs)



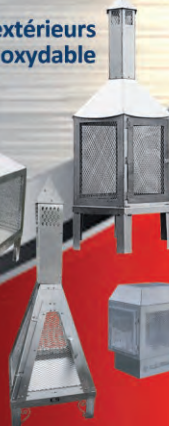
Équipements
d'érablière



Foyers extérieurs
Acier inoxydable



Chauffe-piscines
au bois



L.S. Bilodeau INC.
FABRICATION DE PRODUITS EN ACIER

Saint-Éphrem : 418 484-2013
Neuville : 418 876-0006
lsbilodeau.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PPAQ EN VIRTUEL

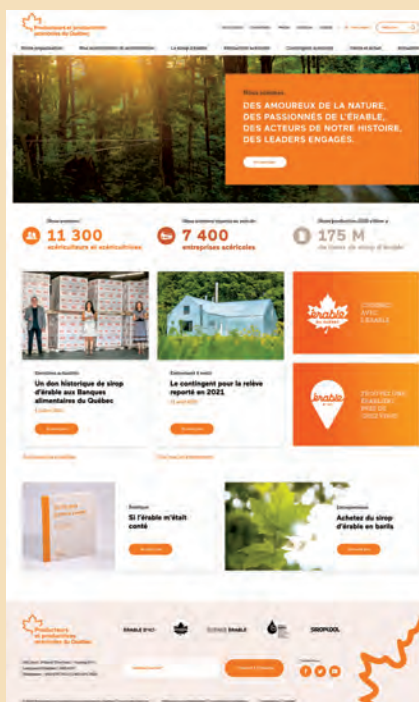
Après avoir reporté leur AGA du mois de mai 2020 en raison de la pandémie, les PPAQ tiennent finalement leur rencontre annuelle le 12 novembre 2020 en après-midi, mais de façon virtuelle. C'est une grande première pour les PPAQ d'organiser une AGA à distance. Tous les producteurs et productrices acéricoles détenant du contingent ont reçu, dans les dernières semaines, un avis de convocation indiquant l'heure exacte ainsi que la façon d'y participer. À l'ordre du jour, bilan et retour sur l'année financière 2019, soit du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2020 : adoption des états financiers, bref bilan des activités, suivi des résolutions et, au besoin, débats sur de nouvelles résolutions. Pour plus de détails, visitez ppaq.ca/aga, suivez la page Facebook des PPAQ ou communiquez avec l'équipe du Service aux producteurs au 1 855 679-7021, poste 8723. 



Serge Beaulieu, président des PPAQ, lors de l'assemblée générale annuelle en mai 2019

REFONTE DU SITE PPAQ.CA

En ce mois de novembre, les PPAQ sont fiers de mettre en ligne la nouvelle mouture de leur site ppaq.ca. Ayant comme objectif d'être la référence en acériculture, ce site se veut plus accessible pour tous ceux qui sont à la recherche d'information sur cette industrie. Une navigation intuitive, des noms de sections mieux définis, des textes explicatifs revus et améliorés et



un accès direct à l'intranet pour les producteurs et productrices acéricoles ainsi que pour les acheteurs autorisés (compte producteur et compte acheteur) sont quelques-uns des éléments phares de ppaq.ca. De plus, on y retrouve plusieurs portraits des administrateurs des PPAQ et des syndicats acéricoles régionaux. Décidément, un site à redécouvrir! 

MODIFICATIONS À LA NORME BIOLOGIQUE EN 2020

Une nouvelle version de la Norme biologique canadienne sera publiée dès l'automne 2020. Les exploitants ont un an pour se conformer aux modifications. Lors de la récolte 2021, les entreprises auront le choix de faire certifier leur production selon l'ancienne ou la nouvelle Norme.

Certaines des modifications concernent l'acériculture :

- La magnétisation est interdite lors de la fabrication du sirop d'érable. Cette technologie était déjà implicitement proscrite par l'interprétation qui était faite de la Norme; elle est maintenant explicitement interdite.
- L'utilisation de systèmes d'injection d'air avec soufflerie est maintenant interdite dans l'eau d'érable ainsi que dans le sirop d'érable et lors de l'évaporation où elle était déjà interdite.
- Lors de l'entreposage des membranes des osmoseurs, le métabisulfite de potassium peut être utilisé en plus du métabisulfite de sodium qui était déjà permis.
- Même s'ils étaient déjà considérés comme acceptables, les lubrifiants de grade alimentaire sont explicitement permis comme lubrifiant pour l'équipement acéricole.
- Pour le nettoyage des évaporateurs, l'acide acétique ou

un produit à base d'acide acétique, de peroxyde d'hydrogène ou d'acide peracétique peuvent être utilisés en tout temps. En cas d'utilisation de ces produits, un double rinçage est obligatoire et le 2^e rinçage doit se faire avec de l'eau, de la sève ou du filtrat chauds.

- Hors saison : les produits à base d'acide acétique, de peroxyde d'hydrogène ou d'acide peracétique seront aussi permis pour tout l'équipement. Toutefois, le nettoyage doit être suivi d'un rinçage avant la saison suivante.
- Toutes les manipulations du sirop d'érable visant à masquer des défauts de saveur, principalement celle du bourgeon, seront maintenant interdites.

Pour toutes questions supplémentaires en lien avec l'application de la Norme biologique, veuillez communiquer avec un des organismes de certification biologique. 



RÈGLEMENTS SUR LES ACTIVITÉS EN MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a annoncé, le 2 septembre dernier, la publication des nouveaux règlements encadrant les activités réalisées en milieux humides et hydriques, soit les cours d'eau, les rives, les plaines inondables et les milieux humides. Ces nouveaux règlements entreront en vigueur à compter du 31 décembre 2020.

Pour les producteurs forestiers, il y a de nombreuses activités forestières permises dans les milieux humides. Cependant, il faut s'assurer de respecter plusieurs conditions de réalisation. Il est recommandé de faire appel à son conseiller forestier pour identifier et délimiter les milieux humides et hydriques sur sa propriété, ainsi que pour être guidé avant d'entreprendre des travaux sylvicoles dans ces milieux.

Les changements réglementaires affectant les activités dans les milieux humides peuvent être consultés sur le site foretprivee.ca/mhh. 



Pixabay

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET AGA

La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) a tenu son assemblée générale annuelle (AGA) le 22 septembre 2020. Exceptionnellement, l'événement s'est déroulé par vidéoconférence en raison du contexte sanitaire. Cela n'a pas empêché les délégués d'échanger sur les enjeux actuels.

Le directeur général, Vincent Miville, a présenté les faits saillants du rapport d'activité sous forme de huit tendances affectant les producteurs forestiers et le travail de la FPFQ pour y répondre : progression des valeurs foncières et des taxes municipales, stagnation du prix du bois, hausse des exigences environnementales et autres sujets d'importance ont été présentés.

Le rapport d'activité 2019-2020 de la FPFQ peut être consulté sur foretprivee.ca/aga. 



LA FORÊT PRIVÉE CHIFFRÉE

La FPFQ a publié, cet été, l'édition 2020 de *La forêt privée chiffrée*. Ce document recense les statistiques décrivant le territoire forestier privé, les propriétaires forestiers québécois, et les activités d'aménagement forestier et de récolte du bois. Il permet ainsi de :

1. rassembler et uniformiser les données factuelles sur la forêt privée québécoise;
2. partager la même information entre les multiples intervenants œuvrant en forêt privée;
3. établir des orientations basées sur des constats chiffrés plutôt que sur des perceptions;
4. réaliser un suivi des impacts des politiques gouvernementales affectant ce territoire.

La FPFQ souhaite, par cette initiative, démontrer l'importance de la forêt privée au Québec auprès des acteurs du développement régional, intéresser le milieu universitaire aux sujets touchant la forêt privée et fournir un contenu intéressant aux médias. Les données permettent d'établir des tendances à l'échelle provinciale ou régionale.

La forêt privée chiffrée 2020 peut être consultée sur foretprivee.ca/chiffree. 

FORÊTS PRIVÉES CERTIFIÉES DU QUÉBEC

En janvier 2020, la Fédération des producteurs forestiers du Québec, le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie et le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec ont créé l'organisme Forêts privées certifiées du Québec. Ce nouvel organisme permettra de mettre en commun l'expertise et les ressources œuvrant à la

certification des forêts privées dans toutes les régions du Québec. De plus, cette initiative facilitera également l'accès à d'autres organisations de producteurs forestiers désirant adhérer à la certification de groupe.

Pour en savoir plus sur cette initiative, visitez foretprivee.ca/fpcq. 



POMPES

POMPES À PALETTE ROTATIVE

- Performance 29.9 HG
- Silencieuse, robuste
- Jusqu'à 16 000 entailles



POMPES À ANNEAU LIQUIDE

- Jusqu'à 30 000 entailles
- Simple & double stage



Diaphragme F46

POMPES À DIAPHRAGME ÉLECTRIQUE SS 304



POMPES À DIAPHRAGME

Disponible
Inox 316 ou
ALUMINIUM



POMPES À ENGRENAGES / INOX 316

- Remplacez votre pompe en laiton par notre pompe 100% en acier inoxydable
- 12 à 300 litres par min
- Pression maximum de 142 lbs
- Tuyau de 3/8" à 2 1/2"
- Jusqu'à 248°F



POMPES À EAU INDUSTRIELLES

- Diamètre d'orifice de tuyau: 1" à 4"
- Hauteur de la tête: jusqu'à 732'
- Température eau: jusqu'à 248°F
- Pression: jusqu'à 320 PSI

SELLETTES RÉVOLUTIONNAIRES

pour le haut vacuum et haute pression

SANS OBSTACLE INTÉRIEUR

JOINT D'ÉTANCHÉITÉ
SANS MICROFUITE

INSTALLATION FACILE ET RAPIDE

SATISFACTION 100% GARANTIE



BREVETÉ

TUBULURE

Tubulure haute qualité 3/16" & 5/16"

BLEU, BLEU PÂLE, GRIS ou VERT
TRANSLUCIDE

RÉSISTANT AUX RAYONS UV

ÉPAISSEUR DE PAROIS CONSTANTE

FAIT DE MATIÈRE PREMIÈRE
VIERGE DE HAUTE QUALITÉ



Marqueur de fin de ligne opaque

MAÎTRE-LIGNE

Maître-ligne basse densité de haute qualité

BLEU, BLEU PÂLE,
NOIR ou GRIS

1/2" À 3"

FLEXIBLE, PERMETTANT
UNE INSTALLATION FACILE
MÊME PAR TEMPS FROID

LISSE À L'INTÉRIEUR

Réduit la prolifération
de bactéries et simplifie
le nettoyage.



Basse & Haute
Densité

DÉSINFECTANT pour les mains avec ALOÈS



7⁹⁹\$

format : 500 ml en liquide
muni d'un «Flip Cap»

Pour commander, contactez
le 418-338-3507 #1

L'ULTRAFILTRATION ENTRE DANS LES ÉRABLIÈRES

PRODUCTION

Commercialisation de l'eau d'érable pour différents usages. Obtention d'un sirop de meilleure qualité. L'ultrafiltration, une technologie déjà existante, a fait son entrée dans les érablières, pavant la voie à de nouvelles possibilités.

JOHANNE MARTIN
COLLABORATION SPÉCIALE

Au cours des dernières années, la recherche en acériculture s'est accélérée. Cet essor émane de projets menés sur plusieurs fronts. Fruit d'une collaboration entre les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ), le Centre ACER, les équipementiers et les producteurs, l'ultrafiltration de l'eau d'érable figure parmi ceux-ci. Chargé de projet aux PPAQ, Dan Plamadeala parle d'innovation ouverte.

« L'idée consiste à créer de la connaissance publique dans un contexte où chacun met la main à la pâte, précise-t-il. La première ébauche d'un document que nous avons préparé a été transmise aux équipementiers en 2017 afin de les inviter à participer à un processus de démocratisation de l'eau d'érable. Il fallait faire en sorte que la technologie puisse devenir accessible même aux petits producteurs. »

Pour rappel, depuis sept ans, l'eau d'érable est commercialisée à l'initiative des PPAQ. Des projets de recherche avaient alors été financés par l'organisation pour élaborer des procédés permettant de l'embouteiller. Dans une volonté d'aller plus loin, une opération de stimulation de l'innovation visant la conservation du produit a ensuite été lancée. De là est née la technologie d'ultrafiltration de l'eau d'érable.

**H₂O Innovation compte
présentement trois
machines en fonction
dans le marché de
l'acériculture.**

RENDRE LA TECHNOLOGIE ACCESSIBLE À TOUS

Actuellement, le liquide est surtout destiné à l'industrie du breuvage. « Pour ce marché, comme il est transporté dans des camions-citernes de 25 000 litres, il faut du volume et ça prend au moins 70 000 entailles pour pouvoir concentrer l'eau d'érable à 20 degrés Brix et en avoir assez », note Philippe Breton, adjoint à la recherche et développement chez Équipements Lapierre et lui-même acériculteur.

En 2019-2020, trois millions de litres d'eau ultrafiltrée – incluant le concentré – ont été vendus. Dans leur mission de faire prospérer l'industrie acéricole québécoise, les PPAQ souhaitent que la technologie soit disponible pour le plus grand nombre et que chaque membre, peu importe la taille de son érabièrerie, ait la possibilité de l'obtenir. L'ultrafiltration, pour l'instant, est surtout une affaire de gros producteurs.

Vice-président des opérations chez H₂O Innovation, Rock Gaulin estime qu'une dizaine de producteurs environ au Québec possèdent un système d'ultrafiltration. « Pour les 5 000 entailles et moins, ce ne sera probablement pas avant cinq ans. Quant à ceux qui ont déjà plongé dans l'aventure, ils ont fait le pari que comme ils sont les premiers, ils seront en avance lorsque le marché sera véritablement là. »

M. Gaulin insiste sur l'enjeu de conservation de la sève pour expliquer une percée plutôt timide du produit. « La saison des sucres ne dure que quelques semaines et certains gros clients comme les fabricants de boissons gazeuses n'embarquent pas parce qu'ils ne peuvent s'approvisionner à l'année. Il faut trouver une façon de conserver l'eau d'érable sur 12 mois, ce qui va ouvrir la porte à la distribution. »

Dans ses démarches, l'équipementier CDL mise de son côté sur son laboratoire, une vitrine technologique de 6 000 entailles dotée d'une station de pompage où des tests sont effectués avec de nouveaux appareils. Un système d'ultrafiltration y a entre autres été installé pour mener des essais. Le travail est réalisé de concert avec le Centre ACER et quelques producteurs qui ont accepté de se prêter au jeu.

Pour Vallier Chabot, directeur général chez CDL, la technologie expérimentée depuis deux ans pour éliminer les microorganismes présents dans l'eau d'érable avec l'aide du Centre ACER est concluante. « Pour le moment, on doit prévoir entre 20 000 \$ et 100 000 \$ pour un système qui ressemble à l'osmose inverse, mais nous sommes en protocole d'essai plus qu'en phase de commercialisation. »



Luc Pépin a été l'un des premiers acériculteurs au Québec à utiliser la technologie d'ultrafiltration dans son érabièrerie



LES PETITS PRODUCTEURS POURRAIENT RECOURIR À L'ULTRAFILTRATION POUR CONSERVER L'EAU ET LA FAIRE BOUILLIR UNIQUEMENT LORSQU'UN VOLUME SUFFISANT AURA ÉTÉ RECUEILLI OU POUR FACILITER LE TRANSPORT D'UN LIEU À UN AUTRE.

AUGMENTER LA QUALITÉ DE L'EAU D'ÉRABLE

Si la vente d'eau – ou de concentré – d'érable demeure la principale motivation des acériculteurs qui se tournent vers l'ultrafiltration, plusieurs y voient un outil de plus dans leur quête d'amélioration de la qualité du sirop. Les petits producteurs pourraient y recourir pour conserver l'eau et la faire bouillir uniquement lorsqu'un volume suffisant aura été recueilli ou pour faciliter le transport d'un lieu à un autre.

« Les machines devront être rapetissées, de même que les coûts de conception et de fabrication, pose comme condition Philippe Breton, d'Équipements Lapierre. Un producteur qui aurait la possibilité d'évaporer une seule fois par semaine ou de réduire son besoin de main-d'œuvre et le nombre d'heures travaillées y percevrait des avantages, mais est-ce que ça justifierait l'achat? Tout cela doit être mesuré. »

Copropriétaire de l'Érabièrerie L.R.P. située à Saint-Robert-Bellarmin en Estrie, Luc Pépin est l'un des premiers producteurs à s'être procuré un système d'ultrafiltration au Québec. Il y

a deux ans, celui qui exploite 125 000 entailles a décidé de faire le saut en raison d'un contrat signé avec une compagnie qui emploie l'eau d'érable pour sucrer ses boissons. Il se montre confiant en cet investissement pour l'avenir.

« C'est dispendieux, mais on était partants. On a consacré 200 000 \$ au projet jusqu'ici, rapporte M. Pépin. Avant, des gens des PPAQ venaient sur place et déployaient leur équipement de filtration. À cause de la COVID-19 et des exportations au ralenti, ça n'a pas été bon cette année pour les breuvages, mais je me sers aussi du système pour le goût du sirop en début et fin de la saison et j'y regagne. »

Après avoir compté au nombre de ceux qui ont fait entrer la technologie dans leur érabièrerie, Jacques Dumont, lui, a choisi de se retirer, jugeant l'ultrafiltration non profitable. « Avec mes 30 000 entailles, je n'avais pas assez de volume pour le concentré et le petit impact sur la saveur du sirop n'en valait pas la peine. Vu l'investissement, il faudrait avoir de l'aide », soumet l'acériculteur de Roxton Pond.

« NUL N'EST PROPHÈTE EN SON PAYS »

Un peu partout dans le monde, la demande pour les sucres naturels connaît une forte croissance. Comme l'eau de coco, la sève et le concentré d'érable sont dans la course et représentent un potentiel économique très important.

Présentement, la technologie d'ultrafiltration est utilisée par des acériculteurs qui vendent de la sève – autour de 2 degrés Brix – pour l'embouteillage, de même que par certains clients qui désirent acheter un concentré entre 20 et 45 degrés Brix comme agent sucrant. L'intérêt du produit réside notamment dans son faible indice glycémique, son pouvoir sucrant supérieur à celui du sucre raffiné et sa production locale.

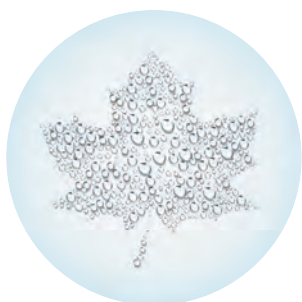
« La démocratisation de l'eau d'érable doit permettre de passer de 5 % à 95 % des producteurs qui pourront avoir accès à la technologie, lance Dan Plamadeala des PPAQ. Il faut garder à l'esprit que le marché du breuvage constitue une toute nouvelle branche de l'industrie. Dans une opération de diversification des produits, on va chercher des clients qui ne sont pas des consommateurs de sirop d'érable. »

Selon M. Plamadeala, à l'ère de la diabolisation du sucre, l'« hydratation santé » profite sans contredit de l'aura qu'a l'érable et de son origine végétale. « Précisons cependant que jusqu'à maintenant, 90 % de l'eau d'érable produite a été exportée et qu'elle est surtout prisée à l'étranger. Les Québécois vont sans doute l'adopter lorsqu'elle deviendra très populaire ailleurs, car nul n'est prophète en son pays! » 

QU'EST-CE QUE L'ULTRAFILTRATION?

En alimentation, les techniques membranaires sont aujourd'hui largement utilisées – jus et concentrés de fruits et légumes, boissons, lait, bière, ovo-produits, etc. En ce qui concerne l'eau d'érable, l'ultrafiltration permet d'obtenir un produit exempt de microorganismes à 99,8 %. En traversant les pores d'une membrane, la sève ou le concentré sont débarrassés des levures, des moisissures et de la majorité des bactéries qui les composent, mais gardent leurs propriétés et deviennent plus purs. Ce traitement, combiné à la pasteurisation et au refroidissement, prolonge le temps de conservation de l'eau d'érable, donc la période d'entreposage et de transport. 

Source : PPAQ et H₂O Innovation



L'INTÉRÊT DE LA SÈVE ET DU CONCENTRÉ D'ÉRABLE RÉSIDE NOTAMMENT DANS LEUR FAIBLE INDICE GLYCÉMIQUE, LEUR POUVOIR SUCRANT SUPÉRIEUR À CELUI DU SUCRE RAFFINÉ ET LEUR PRODUCTION LOCALE.



MEMPROTEC

Fabricant d'osmose pour érablières

L'AUTOMATISATION LA PLUS INTELLIGENTE DE L'INDUSTRIE

MemPro 20 000 DDI-SS

- Possibilité d'expansion jusqu'à 20 membranes et 5 pompes haute pression
- Châssis ultra-compact échelle double & Tuyauterie en acier inox.

Osmose inverse | Châssis et plomberie en acier inoxydable



MemPro 4 000 HI-SS

- Complètement automatisé
- Conception unimodulaire
- Possibilité d'expansion jusqu'à 8 membranes et 4 pompes haute pression
- Recirculation positive sur les membrane



MemPro 600-SS

- Compacte
- Boîte électrique et cuve de lavage en acier inoxydable
- Possibilité d'expansion à 2 membranes
- Conductimètre inclus



MiniPro 100-SS

- Économique et compacte
- Protection contre le gel par drainage
- Peut être placé à l'horizontale sur bassin ou à la verticale
- Faible consommation électrique (120 V)

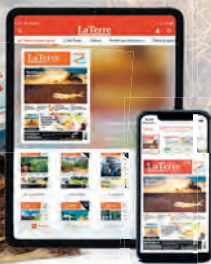


210272

Toujours avec vous.

La Terre

DE CHEZ NOUS



L'application est propulsée par



JOHN DEERE



À partir de

0.89\$ par semaine (édition papier seulement),
0.54\$ par semaine (édition virtuelle seulement)
et 0,95\$ par semaine (éditions combinées)*

Abonnez-vous dès maintenant

LaTerre.ca 1 877 679-7809

*Les prix affichés sont pour un abonnement minimal de trois ans

FARMA®

QUAND LE VOLUME COMPTE!

CONÇU EN SUÈDE

T6/T7/T8

T9F/
T10 4WD

T10/T12
G1/G2

T14
4WD G2

FARMA a toujours été fier de produire des remorques forestières pour tout le monde, du petit producteur au forestier professionnel. Avec un volume excédant 15 000 unités vendues sur le marché européen, on ose dire qu'on sait ce que l'on fait. Quand les volumes comptent, comptez sur FARMA.

FARMA®



WWW.FORSMW.COM

Agent:

Équipements Picken inc • Waterloo, Québec • www.picken.ca

206896

REMORQUES ET CHARGEUSES FORESTIÈRES : DES ÉQUIPEMENTS POUR TOUS LES BESOINS



Gracieuseté de Picken's Farm Equipment

En 2019, Picken's Farm Equipment lançait sa Génération III de remorques et chargeuses forestières.

BERNARD LEPAGE
COLLABORATION SPÉCIALE

Tenté par l'achat d'une remorque et d'une chargeuse forestière? L'éventail de marchands au Québec est vaste et une sérieuse analyse est requise afin d'acquérir le bon équipement qui correspondra à vos véritables besoins et à votre situation.

Sur quel type de véhicule sera attachée la remorque? Votre lot forestier offre-t-il un relief accidenté ou est-il facile d'accès? Vous êtes un *gentleman-farmer* (propriétaire forestier) qui désire s'amuser en entretenant son boisé ou un professionnel qui en fera un usage intensif plus de 50 heures par semaine?

La variété de modèles sur le marché est telle qu'elle peut à la fois accommoder le propriétaire d'un tracteur, d'un camion, d'un VTT, d'un côté à côté et même d'un cheval, comme le démontre une série développée par Metavac pour cette clientèle particulière.

« Je vérifie toujours auprès du client avec quel véhicule il travaillera et la proximité du bois qu'il devra charger. Si le bois est à côté de la remorque ou s'il doit aller le chercher un peu plus loin, le client n'aura pas besoin de la même longueur de mât », relève Brad Charby, du fabricant Picken's Farm Equipment, concessionnaire des produits FARMA.

La force du moteur du véhicule qui tirera la remorque dictera évidemment la capacité de charge à l'arrière. Elle influencera aussi le type de chargeuse qui sera montée sur la remorque puisqu'il serait inutile, par exemple, d'installer un mât avec une capacité de levage de 2 300 livres sur un tracteur équipé d'un moteur de 20 ou 30 HP.

TRACTEUR	CAPACITÉ DE LEVAGE
VTT 500 cc ou 20-30 HP	800 à 1 000 lb
30-50 HP	1 500 lb
50-70 HP	1 750 lb
70-110 HP	2 200 lb
110-160 HP	2 300 lb

DES GROS BRAS ET DES PETITS BRAS

La portée des bras articulés des chargeuses varie énormément d'un modèle à l'autre, passant du plus petit – un peu plus de 9 pieds – jusqu'à des mâts atteignant près de 33 pieds réservés à ceux qui en font un usage professionnel.

MTI Canada, qui commercialise la gamme de remorques-chargeuses Farmi Forest, s'adresse spécifiquement à ceux qui font un gros volume de bois. « Nous avons 5 modèles, tous avec des bras télescopiques. Notre mât le plus court est de 23 pieds. C'est certain qu'on ne vise pas le marché du propriétaire forestier qui utilise ça une cinquantaine d'heures par année », indique Étienne Gagnon, directeur des ventes chez MTI Canada.

Le prix de l'appareil est en conséquence. Un modèle de base avec un mât de 23 pieds et une remorque standard d'une capacité de charge de 9 tonnes coûtera environ 35 000 \$, mais peut aisément friser les 90 000 \$ pour des modèles à plus longue portée et avec une remorque à traction.

AMATEURS ET PROFESSIONNELS

Par contre, la plupart des autres fabricants offrent des produits qui s'adressent autant aux professionnels qu'aux amateurs. Chez Picken's Farm Equipment, le modèle de base FARMA PRO (5,0 T-8) commence à environ 11 500 \$ sans option. « C'est notre meilleur vendeur présentement », indique Brad Charby en parlant de ce produit issu de la Génération III lancée en 2019.

« Chez nous, on en vend une centaine par année et ça se départage environ moitié-moitié entre les deux clientèles », lance pour sa part le patron de Distributions Payeur, Martin Paré, dont le modèle P115 se vend dans la même fourchette de prix (11 675 \$) que son compétiteur.

Ce dernier s'informera pour sa part sur la longueur des grumes que le client compte transporter. « Si le client fait des billots de 8, 10, 12 ou 16 pieds, ça va être déterminant dans le choix de la chargeuse, explique-t-il. S'il fait du 16 pieds occasionnellement, un mât de 9 pieds et demi peut faire le travail même s'il devra s'y prendre à deux ou trois fois pour la mettre [la grume] dans la remorque. Mais si le client ne travaille qu'avec du 16 pieds, il lui faudra alors un mât d'au moins 13 pieds. »

Acquéreuse de la division forestière d'Équipements Hardy en 2014, Machinerie A.B. se veut un petit joueur au Québec, mais qui a su développer des produits de niche même si elle fabrique également des remorques-chargeuses de type industriel. « On en vend une vingtaine par année », déclare Sébastien Audy, copropriétaire de l'entreprise située à Saint-Tite en Mauricie. Ses modèles les plus prisés sont le 950L et le 950 SP, destinés respectivement à des VTT et des petits tracteurs (20-30 HP) ou des côte à côte. « On a développé le 950L à la suite de demandes des clients qui cherchaient quelque chose de plus compact pour travailler dans des terrains plus abrupts. »



Le relief du terrain est un aspect important dans le choix d'une remorque-chargeuse forestière.

Gracieuseté de Picken's Farm Equipment

TREUILS PORTABLES
Plusieurs modèles disponibles

Découvrez notre gamme complète sur
WWW.PORTABLEWINCH.COM

PROPULSÉS par
HONDA

209318

LES OPTIONS LES PLUS POPULAIRES

De plus, son utilisation permet d'éviter de déplacer la remorque-chargeuse pour chaque bille située à l'extérieur du périmètre d'action du mât, une opération pouvant être fastidieuse et longue dans des terrains accidentés. « On peut compter environ 1 500 à 2 000 \$ de plus pour s'équiper d'un treuil hydraulique », explique Martin Paré, président-directeur général de Distributions Payer.

« C'était demandé il y a une vingtaine d'années, mais beaucoup moins aujourd'hui, souligne Martin Paré. De nos jours, les clients s'équipent de minipelles mécaniques pour faire ces travaux d'excavation. » Outre le godet, le grappin peut être aussi remplacé sur certains modèles par une tarière à poteaux. Plusieurs fabricants offrent aussi des chargeuses avec un mât télescopique qui prolonge de quelques pieds (ex. : 3, 5 pieds, etc.) la portée régulière du bras articulé.

Du côté des remorques, certains fabricants donnent la possibilité de les transformer en benne à panneaux amovibles qu'on installe avec le grappin forestier. Modifiée en remorque fermée, elle peut alors être chargée de débris, branches, etc.

Enfin, les remorques sont aussi équipées de stabilisateurs afin d'assurer un maintien solide au sol pendant les opérations. Cet équipement devient indispensable lorsqu'on travaille sur les terrains accidentés. Ils sont généralement offerts en pieds de soutien rabattables sur les deux côtés de la remorque, mais certains fabricants proposent une version télescopique.

De plus en plus, les fabricants tendent à équiper les chargeuses de crémaillères sans chaîne, celle-ci devant souvent être remplacée après quelques années d'utilisation. « Il n'y en a plus aucune chez Picken's Farm Equipment dans la nouvelle Génération III », explique Brad Charby. Du côté de MTI Canada, comme les produits sont destinés à un usage intensif et robuste, la norme est d'équiper les chargeuses de crémaillères doubles.

En fait, ce sont souvent les cylindres et les boyaux hydrauliques qui longent le mât qui doivent faire l'objet d'une attention particulière. Manipuler un grand bras articulé d'une quinzaine de pieds au travers des arbres et des branches n'est pas sans risque même pour le plus habile des opérateurs derrière sa console de commandes. 

L'une des particularités des remorques-chargeuses forestières est qu'elles se déclinent en d'innombrables versions. Même si le principe de base demeure le même pour tous les modèles, la majorité des fabricants sont en mesure d'adapter les chargeuses à bois et les remorques forestières selon les besoins du client. Allonger ou élargir la remorque; prolonger le mât; modifier la répartition de la charge; élargir les pneus; changer l'espacement des roues; etc. Demandez, payez et vous l'aurez!

LOUER AU LIEU D'ACHETER

Pour un travail ponctuel, il y a toujours la possibilité de louer au lieu d'acheter. La plupart des grandes entreprises de location d'outils ont dans leur inventaire des remorques-chargeuses à bois. Chez Location d'outils Desjardins à Plessisville, par exemple, un appareil doté d'une capacité de levage de 1 000 livres avec une remorque de 12 pieds coûtera 155 \$ pour une journée de travail. Des forfaits à la semaine et au mois sont aussi offerts, respectivement aux tarifs de 415 \$ et 995 \$.

FARMI / Modèle CR47

• Longueur du mât	6,9 m / 22 pi 6 po
• Rotation du mât	360 °
• Capacité de levage	630 kg / 1 388 lb
• Ouverture du grappin	110 cm / 43 po
• Poids (chargeuse et remorque)	1 930 kg / 4 250 lb
• Capacité de charge	9 000 kg / 19 840 lb

PAYEUR / Modèle P 115

• Longueur du mât	3,5 m / 11 pi 6 po
• Rotation du mât	370 °
• Capacité de levage	499 kg / 1 100 lb
à pleine expansion	
• Ouverture du grappin	112 cm / 44 po
• Poids (chargeuse et remorque)	998 kg / 2 200 lb
• Capacité de charge	4 536 kg / 10 000 lb

WOODY / Modèle 170-HDT

• Longueur du mât	5,1 m / 17 pi (mât télescopique de 3 pi)
• Rotation du mât	360 °
• Capacité de levage	590 kg / 1 300 lb
à pleine expansion	
• Ouverture du grappin	132 cm / 52 po
• Poids (chargeuse)	1 065 kg / 2 350 lb
• Capacité de charge	10 000 kg / 22 000 lb

ANDERSON / Modèle M90

• Longueur du mât	2,92 m / 9 pi 6 po
• Rotation du mât	360 °
• Capacité de levage	318 kg / 700 lb
à pleine expansion	
• Ouverture du grappin	76 cm / 30 po
• Poids (chargeuse et remorque)	636 kg / 1 402 lb
• Capacité de charge	4 490 kg / 9 900 lb

MACHINERIES A.B. / Modèle 950 L (pour VTT)

• Longueur du mât	2,9 m / 9 pi 6 po
• Rotation du mât	345 °
• Capacité de levage à pleine expansion	650 lb / 295 kg
• Ouverture du grappin	79 cm / 31 po
• Poids (chargeuse et remorque)	612 kg / 1 350 lb
• Capacité de charge	2 500 kg / 5 511 lb

Picken's Farm Equipment (FARMA) / Modèle 5,0 T-8 PRO

• Longueur du mât	5 m / 16 pi 6 po
• Rotation du mât	360 °
• Capacité de levage à pleine expansion	544 kg / 1 200 lb
• Ouverture du grappin	127 cm / 50 po
• Poids (chargeuse et remorque)	1 800 kg / 3 970 lb
• Capacité de charge	8 000 kg / 17 636 lb

METAVIC / Modèle 1400

• Longueur du mât	14 pi (5,2 m / 17 pi en option)
	4,3 m / 14 pi
• Rotation du mât	270 ° (330 ° en option)
• Capacité de levage (longue portée)	636 kg / 1 400 lb
• Ouverture du grappin	101 cm / 40 po
• Poids (chargeuse)	725 kg / 1 600 lb
• Capacité de charge	6 350 kg / 14 000 lb
	(modèle 17 RF) 



CHLORATES ET PERCHLORATES, DES SUBSTANCES INDÉSIRABLES DANS LE SIROP D'ÉRABLE

La pénurie d'alcool isopropylique causée par la pandémie de la COVID-19 a amené plusieurs producteurs et productrices acéricoles à utiliser l'hypochlorite de sodium (eau de Javel) pour l'assainissement de leur tubulure.

MARTIN PELLETIER
ING. F

avec la collaboration de

LUC LAGACÉ
PH. D.

MUSTAPHA SADIKI
PH. D., CHIMISTE

YVES BOIS
AGR., M. SC.



Les chlorates et les perchlorates sont des molécules composées d'un atome de chlore et d'un certain nombre d'atomes d'oxygène : trois pour les chlorates et quatre pour les perchlorates. Malheureusement, ces molécules, très utiles pour l'industrie lourde et l'agriculture, sont soupçonnées d'avoir un impact négatif sur la santé des gens qui en consomment, particulièrement chez les plus jeunes. Principalement, ces molécules agiraient comme des perturbateurs endocriniens (perturbateurs des hormones) sur la glande thyroïde. Pour ces raisons, la teneur de ces molécules dans les aliments est réglementée ou en voie de l'être dans différents marchés importateurs de sirop d'érable. C'est notamment le cas en Europe où la teneur maximale pour le commerce intra-Union européenne est fixée à 0,05 mg/kg.

Afin de pouvoir répondre aux questions provenant des consommateurs de différentes parties de la planète, les

Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) et le Conseil de l'industrie de l'érable (CIE) ont confié au Centre ACER le mandat d'étudier la présence et la prévalence de ces molécules dans le sirop d'érable produit au Québec. Malheureusement, les résultats préliminaires de l'étude indiquent que certains sirops d'érable avaient des teneurs non conformes (> 50 ppm) de chlorates. Pour ce qui est des perchlorates, aucun sirop d'érable ayant des teneurs problématiques (> 50 ppm) n'a été découvert. L'analyse des conditions de production des sirops d'érable contenant des chlorates et perchlorates permet d'émettre l'hypothèse suivante : ces contaminants proviendraient vraisemblablement des produits d'assainissement utilisés à l'érablière. Ainsi, un premier élément de solution simple s'impose : cesser l'utilisation des produits contenant du chlore comme l'hypochlorite de sodium (eau de Javel).

UNE SUBSTANCE À ÉVITER

À la lumière de ces nouvelles informations, il importe de revisiter les actions découlant de la pénurie d'alcool isopropylique (AIP) causée par la pandémie de la COVID-19. En effet, cette rupture de stock a amené plusieurs producteurs et productrices acéricoles à utiliser l'hypochlorite de sodium (eau de Javel) pour l'assainissement de leur tubulure. Comme cette substance est maintenant probablement liée à une contamination du sirop d'érable par les chlorates et perchlorates découlant de sa dégradation, il importe de rincer abondamment les systèmes de tubulure ayant été assainis avec de l'eau de Javel. Des recommandations pour le rinçage de la tubulure qui a été assainie à l'aide d'eau de Javel sont présentées dans l'encadré accompagnant cet article.

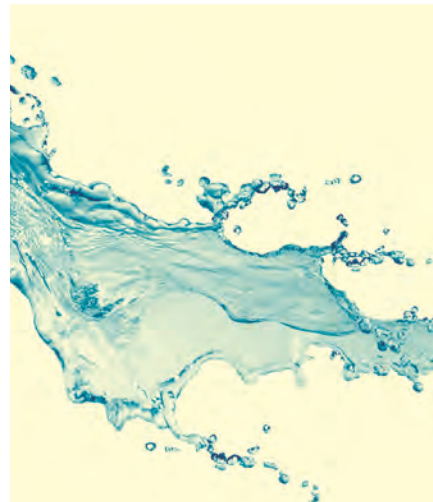
Dans une perspective plus globale de minimisation des risques de contamination aux chlorates et perchlorates, nous pouvons actuellement recommander l'utilisation du produit à base de chlore seulement en dernier recours. Quand ces produits sont utilisés, les équipements ainsi assainis (tubulures, réservoirs, extracteurs, etc.) devraient être rincés abondamment. Rappelons que l'AIP, le peroxyde d'hydrogène (seul ou en combinaison avec l'acide peracétique) et l'eau chaude (température supérieure à 60 °C) sont trois alternatives aux agents d'assainissement chlorés. Si

ces produits sont employés, il faut toujours respecter les recommandations du fabricant du produit et de l'équipement à assainir avant de procéder. De plus, les détenteurs d'une certification biologique doivent aussi s'assurer que les produits qu'ils désirent utiliser soient acceptés pour les fins et la période d'opération ciblées.

Enfin, les informations concernant les contaminants du sirop d'érable sont en constante évolution. Ainsi, il est fort probable que les informations disponibles sur les contaminants évoluent. Les recommandations en découlant seront donc nécessairement appelées à changer afin de tenir compte des nouvelles informations qui seront disponibles; d'autres articles sur les chlorates, les perchlorates et d'autres contaminants seront publiés afin d'informer la filière acéricole des avancées à ce sujet. En attendant, tous les producteurs et productrices acéricoles et les transformateurs devraient porter une attention particulière aux différents produits qui entrent en contact avec le sirop d'érable afin de prévenir des contaminations involontaires de ce produit qui se veut un sucre naturel et pur. N'hésitez pas à contacter Martin Pelletier par courriel à martinpelletier@centreacer.qc.ca ou par téléphone au 819 369-4000, poste 402, si vous avez des questions ou commentaires au sujet de la contamination des sirops d'érable.



**LES INFORMATIONS CONCERNANT
LES CONTAMINANTS DU SIROP D'ÉRABLE SONT
EN CONSTANTE ÉVOLUTION. AINSI, IL EST FORT
PROBABLE QUE LES INFORMATIONS DISPONIBLES
SUR LES CONTAMINANTS ÉVOLUENT.**



RAPPEL SUR LES PROCÉDURES DE RINÇAGE

Afin de rincer la tubulure adéquatement, il est d'abord nécessaire de vidanger l'ensemble du système de collecte. De cette manière, le volume d'eau potable ou de filtrat nécessaire pour le rinçage est plus faible. Une fois le système vide, il est recommandé de procéder par aspiration d'une manière similaire aux procédures d'assainissement à l'AIP. Dans les conditions proposées, il faut rincer avec un volume de filtrat ou d'eau potable 50 % plus grand que le volume de solution d'assainissement utilisé. Ainsi, une personne ayant injecté 15 ml par entaille de solution d'hypochlorite de sodium lors du désentailage et 2 x 2 litres sur 1 000 pi de maître-ligne devra utiliser :

- 22,5 ml d'eau potable par entaille pour le rinçage des latéraux;
- 2 x 3 L par 305 m (1 000 pi) pour le rinçage des collecteurs principaux, soit 6 litres d'eau potable au total.

Les autres composants du système de collecte comme les relâcheurs, les réservoirs de transfert et les autres réservoirs doivent aussi faire l'objet d'un rinçage abondant. **F**

DES CADEAUX FAITS EN BOIS PAR DES ARTISANS D'ICI



Achetez
local!

SYLVIE LEMIEUX
COLLABORATION SPÉCIALE

La course aux cadeaux de Noël prendra une allure bien différente cette année. Ce n'est pas une raison pour ne pas surprendre vos proches et vos amis avec ces objets fabriqués au Québec. Tous faits d'essences de bois qui poussent dans nos forêts, ils sont vendus en ligne.

LE PLAISIR DE MANGER SUR... DU BOIS

À première vue, ça étonne. Des assiettes et des couverts en bois d'érable. Jolis, mais est-ce pratique? « Il n'y a pas de souci à se faire, selon Pierre Simard, fondateur de J'Ustenbois. On peut s'en servir pour manger n'importe quel aliment, même la sauce aux tomates. Nos produits sont conçus pour résister aux taches. » Les avantages du bois sont nombreux. Il a des propriétés isolantes et la nourriture reste chaude plus longtemps. De plus, les assiettes et les couverts en bois n'altèrent pas le goût des aliments comme peuvent le faire des ustensiles en métal. Pour cette raison, ils sont tout indiqués pour les personnes qui suivent des traitements de chimiothérapie ou de radiothérapie. En plus des bols, assiettes et couverts, l'entreprise de Bolton-Est, en Estrie, propose des plats de service, des planches à découper de même qu'un couteau en bois pour enfants. Ergonomique et sécuritaire. En vente sur la boutique en ligne au justenbois.com. 



DES CARTES DE VŒUX QUI DURENT LONGTEMPS

Cartoboïs propose des cartes de vœux originales pour souligner un anniversaire ou la fête de Noël. Elles sont gravées sur un bois d'érable fin et il est possible de personnaliser le message qui sera ajouté à l'intérieur. « Les gens n'ont qu'à nous envoyer les souhaits qu'ils veulent transmettre au moment de la commande qui se fait en ligne. Nous expédions ensuite la carte à la personne désignée », explique Alain Martel, de Cartoboïs. De nouveaux modèles sont offerts à l'occasion des Fêtes. L'entreprise propose également une collection de signets et des étuis anti-fraude en bois souple. Disponibles en ligne au cartoboïs.ca. 



UNE CRAVATE TOUJOURS BIEN NOUÉE

Une cravate en bois. C'est l'un des produits-vedettes de bom (design), un atelier qui conçoit des objets et des meubles mettant en valeur la noblesse du bois. « Pour nos cravates, on a développé une technique de laminage qui procure flexibilité et solidité, explique Michel Boudreau, artisan-concepteur. En plus, le nœud ne se défait jamais. » Bom utilise différentes essences de bois d'ici pour ses créations : merisier, chêne, frêne, érable et noyer. Dans sa boutique en ligne, on trouve aussi des sacs à main, des bracelets, des napperons et beaucoup plus encore. En vente au bomdesign.ca. 



DES LUNETTES DE SOLEIL LÉGÈRES ET DURABLES

Elles ont du style, les lunettes de soleil fabriquées à la main par GoWood. Elles sont offertes en plusieurs essences de bois, dont le modèle Toulouse qui est fait d'érable canadien. « Une lunette unisexe qui est très populaire », selon Tania Brassard, cofondatrice de l'entreprise. Légères et confortables, elles sont munies de verres polarisés avec une protection UV400. GoWood conçoit et fabrique une variété de produits en bois. À voir sur la boutique en ligne au gowood.ca/fr. 



DES CLASSIQUES INDÉMODABLES

Depuis plus de 40 ans, Jouets de bois Richard Émond fabrique des jouets pleins de couleurs pour les tout-petits d'un an et plus. Le Croco bus, le Gros chien fou, le camion démontable, le cheval à bascule, etc. Tous des jouets faits de différentes essences de bois, dont le pin, le tremble, le merisier et l'érable, qui sont peints avec une peinture non toxique. Benoit Émond a aujourd'hui pris la relève de l'entreprise fondée par son père. « Parmi mes clients, je retrouve beaucoup de parents qui se sont amusés avec nos jouets étant jeunes et qui veulent à leur tour les offrir à leurs enfants. » Vendus en ligne ou à la boutique de Saint-Roch-des-Aulnaies au jouetsboisemond.com. 



DES NŒUDS PAPILLON PERSONNALISABLES

Le Bûcheron Carreauté, le menuisier Naturel, le Bûcheron rechampi, le Menuisier Marié, etc. Il n'y a pas à dire, Abattis nœud Pap choisit des noms évocateurs pour ses nœuds papillon qu'elle conçoit et fabrique à la main dans un bois d'érable. En plus de sa collection saisonnière, l'entreprise de La Baie propose une collection créative avec des modèles uniques. Les nœuds peuvent également être personnalisés au goût de l'acheteur. Aussi offerts, des nœuds en duo père-fils. Visitez la boutique en ligne au noeudpap.ca. 



UNE TOUCHE DE BOIS

De fabricant de meubles sur mesure, Une touche de bois a élargi son catalogue de produits pour offrir des accessoires de cuisine, des horloges et autres objets utilitaires tous faits de bois récolté auprès de producteurs locaux. Érable, frêne, noyer noir et pin sont taillés en planches et séchés sur place avant d'être transformés par Michel Daoust et son équipe d'ébénistes. Un coup de cœur au sein de sa clientèle : le couteau à pizza en érable. Original et pratique. À voir sur unetouchedebois.ca. 



DES JEUX DE SOCIÉTÉ AUSSI BEAUX QU'AMUSANTS

Jeu de dames, casse-tête, solitaire, tic-tac-toe, etc. Des jeux qui procurent des heures de plaisir en famille ou entre amis. Jonathan Dorthe, de l'Atelier-D, les fabrique à la main dans un design contemporain. Il utilise principalement l'érable et le noyer nord-américain pour créer des produits de qualité qui durent au grand bonheur des grands et des petits. Atelier-D conçoit également des luminaires et des accessoires pour la maison. À voir au atelier-d.ca. 



DES MONTRES EN BOIS ULTRALÉGÈRES

Konifer Watch s'est lancée dans la fabrication de montres en bois il y a déjà huit ans. L'entreprise a été fondée par Max Clément, qui a ainsi marié ses deux passions : les montres et le bois, un intérêt que lui a transmis son père, mesureur forestier. Il utilise différentes essences de bois dur, dont l'érable. « Nos montres sont confortables et ultralégères puisqu'elles pèsent à peine 45 grammes », dit-il. Joints et bracelets se sont ajoutés au catalogue. Modèles pour hommes et pour femmes sont offerts. Pour chaque montre vendue, Konifer Watch s'engage à planter un arbre par l'intermédiaire de l'organisme WeForest. Vente en ligne au koniferwatch.com. 



DES ACCESSOIRES MODE QUI FONT TOURNER LES TÊTES

Casquettes avec visière taillée dans l'érable ou le noyer, nœuds papillon offerts en différentes formes — dont une pour bébé, baptisée Le petit président. Ce ne sont que quelques-uns des accessoires de mode créés par l'Atelier LaGrange qui vous donneront un look unique. De plus, l'atelier d'ébénisterie fabrique des porte-cartes de même que des meubles sur mesure. Disponibles au atelierlagrange.com. 



BEAUCE LIGNES ÉLECTRIQUES INC.
Construction, réparation et entretien
de lignes électriques privées

Yannick Martel

Éric Fortin

418 803-3315
beauceligneselectriques@outlook.com

418 389-9284

**- CABANE À SUCRE
- FERME
- CAMPING**



Corporation
des maîtres électriciens
du Québec

RBQ 5736-9001-01



POURQUOI UN **PLAN CONJOINT** AUJOURD'HUI?

UN PEU D'HISTOIRE

Au début des années 1950, les producteurs agricoles et forestiers éprouvaient des difficultés importantes dans la vente de leurs produits. Ces difficultés provenaient d'un important déséquilibre entre le pouvoir commercial des vendeurs et celui des acheteurs de bois.

DES PRODUCTEURS ISOLÉS, DES ACHETEURS ORGANISÉS

Face à quelques grandes entreprises bien structurées et bien nanties ainsi qu'à une multitude d'intermédiaires, les producteurs isolés se voyaient imposer des conditions de marché très défavorables. Compte tenu des échecs successifs survenus dans différentes initiatives de regroupement volontaire de producteurs et considérant la facilité pour les acheteurs de se concerter, le gouvernement du Québec procédait, en 1951, à la mise en place d'un comité pour étudier les problèmes relatifs à la production, la vente et la distribution des produits agricoles et forestiers.

UN GOUVERNEMENT QUI RECONNAÎT LES PROBLÈMES

Se basant sur les recommandations de ce comité, le législateur instaurait, au début de 1956, la Loi permettant d'établir un office pour aider à la vente des produits agricoles. Le gouvernement crée l'Office des marchés agricoles du Québec, qui est devenu aujourd'hui la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). Celle-ci est chargée de la surveillance, la coordination et l'amélioration de la mise en marché des produits visés par la Loi.

UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES PRATIQUES DU COMMERCE DU BOIS

Par la suite, la Loi a été modifiée à différentes reprises, notamment pour conférer à la RMAAQ un statut d'organisme de régulation économique et de tribunal administratif. Cette loi résultait également du travail d'une commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce en ce qui concerne l'achat du bois à pâte dans certaines régions de l'est du Canada. L'origine de l'enquête provenait de plaintes concernant différentes compagnies de pâte de bois et de papier qui formaient une coalition pour fixer les prix payés aux cultivateurs et aux petits producteurs.

DES PRODUCTEURS FORESTIERS QUI S'ORGANISENT

Les propriétaires forestiers ont été parmi les premiers à utiliser la Loi. Ainsi, en 1957, les producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont créé le premier plan conjoint, suivis de près par plusieurs régions. Le plan conjoint de l'Estrie a été mis en place en 1965 et le nombre de plans conjoints s'est élevé à 27 à une certaine époque. Aujourd'hui, à la suite de fusions, on en compte 13 couvrant l'ensemble du Québec.

LA LOI SUR LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES, ALIMENTAIRES ET DE LA PÊCHE (LMMPAAP)

La LMMPAAP est centrée principalement sur un mécanisme de mise en marché collective : le plan conjoint. Cet outil, mis à la disposition des producteurs concernés, qu'ils soient agriculteurs, forestiers ou pêcheurs, leur donne la possibilité de négocier collectivement toutes les conditions de mise en marché de leurs produits et de régler les conditions de production. Mécanisme d'action collective, le plan conjoint encadre les rapports entre les partenaires du secteur concerné et assure notamment que la volonté des producteurs de se regrouper est respectée par les acheteurs. Il s'agit là d'une intention fondamentale du législateur.

Advenant des difficultés d'en arriver à des ententes négociées, les parties peuvent recourir à la RMAAQ pour concilier et arbitrer le différend. Les décisions arbitrales de la RMAAQ sont exécutoires. On comprendra que cette mécanique joue un rôle essentiel pour inciter les parties à négocier de bonne foi et à tenter d'en arriver réellement à des ententes de gré à gré.

Poteaux, fils et accessoires à basse et haute tension



J.M. POMERLEAU INC.

Vente et installation de matériel électrique neuf et recyclé
110, 1^{re} Avenue, Saint-Martin, Qc, G0M 1B0

418 382-5392

www.jmpomerleau.com

FONCTIONS ET POUVOIRS DES PLANS CONJOINTS

La première fonction d'un plan conjoint est de regrouper l'offre de bois des producteurs et d'assurer qu'il y ait une négociation des conditions de vente avec les acheteurs. Les conditions négociées visent les prix, les conditions de paiement, les volumes achetés, les règles de mesurage ainsi que les calendriers et lieux de livraison du bois.

Plusieurs outils peuvent être utilisés par les plans conjoints selon la volonté des producteurs pour assurer la mise en marché efficace et ordonnée. Parmi ceux-ci, mentionnons :

- la réglementation des conditions de production et de mise en marché;
- l'agence de vente;
- la péréquation des coûts de transport;
- le contingentement pour les produits où l'offre dépasse la demande. ⓘ

UTILITÉ DES PLANS CONJOINTS EN FORÊT PRIVÉE

UTILITÉ POUR LES PRODUCTEURS FORESTIERS

Le plan conjoint vise à assurer les meilleures conditions générales de mise en marché du bois pour les propriétaires forestiers :

- Un rééquilibrage des rapports de force dans les marchés;
- La négociation menée par des professionnels;
- Des taux de transport négociés;
- Un transport mieux organisé, rationalisé et aux coûts mieux contrôlés;
- Des contrats négociés avec les acheteurs;
- Une élimination des intermédiaires;
- Un meilleur équilibre avec la forêt publique;
- L'offre d'un accès généralisé et équitable aux marchés;
- Une meilleure circulation de l'information sur les marchés;
- Une autogestion et une transparence du système.

UTILITÉ POUR LES ENTREPRISES FORESTIÈRES

Le plan conjoint est un outil non seulement utile pour les propriétaires forestiers, mais également pour les entreprises de transformation. En voici quelques exemples :

- Une réduction des coûts de transaction par la centralisation de l'information;
- Un approvisionnement régulier et des prix stables;

- Une réduction des frais d'inventaire;
- Une rationalisation du transport;
- Une meilleure circulation de l'information;
- La mobilisation des propriétaires forestiers.

UTILITÉ POUR LES GOUVERNEMENTS

Les gouvernements retirent également des bénéfices de la présence des plans conjoints pour la mise en marché du bois de la forêt privée :

- Une réduction des interventions gouvernementales;
- Un lien plus facile avec les producteurs forestiers;
- Une mobilisation du bois de la forêt privée soutenue;
- Des retombées économiques et fiscales importantes;
- Des organisations autosuffisantes.

UTILITÉ POUR LA SOCIÉTÉ

Toute la société retire également des avantages de l'application de la formule du plan conjoint en forêt privée :

- L'assurance qu'on ne récolte pas plus de bois que ce que la forêt privée peut en donner;
- L'accroissement du dynamisme en forêt privée;
- La présence d'un partenaire crédible et organisé. ⓘ

Article initialement paru dans le bulletin d'information L'arbre PLUS, publié par le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, Volume 32, numéro 2 JUIN-JUILLET-AOÛT 2019



« On peut parfois se sentir seul en forêt, mais il y a en tout temps un syndicat de producteurs forestiers avec nous. »

Devenez membre de votre syndicat!
foretprivee.ca/syndicat

PAS DE STRESS

À CHAQUE RENDEZ-VOUS, ON S'ENGAGE À VOUS LIVRER LES 4 PROMESSES QUI FONT DE NOTRE RÉSEAU UN LEADER MONDIAL.



PRIX SANS STRESS

Point S offre le juste prix sur les pneus neufs, rechapés, industriels et agricoles ainsi que l'entretien et la gestion des pneus de vos véhicules de tous les jours. Et vous savez d'avance combien l'entretien de votre véhicule va vous coûter.



SERVICE D'URGENCE 24H/24, 7J/7

Point S sait que votre temps est précieux. C'est pourquoi Point S vous offre un service d'urgence 24h/24, 7j/7*, même les jours fériés. Appelez **1 866 SOS-PNEU**



TRANSPARENCE EN TOUS POINTS

Rien ne sera fait sur votre véhicule ou équipement sans que vous soyez informé et que vous ayez donné votre accord.



SERVICE APRÈS-VENTE GARANTI

Point S prend soin de ses clients. Le service après-vente garanti comprend le resserrage des roues et la recherche des causes de vibration et d'usures inégales sans frais supplémentaires**.



1 866 SOS-PNEU
POINT-S.CA

* Offre valide chez les détaillants participants seulement. ** La recherche des causes et vibrations et d'usures inégales comprend un maximum d'une heure de recherche sans frais sur l'achat de vos pneus neufs chez l'un des détaillants Point S. Offre valide chez les détaillants participants. Point S se réserve le droit de modifier ou de mettre fin à cette offre en tout temps et sans préavis.

LA VIE TOUT- TERRAIN



can-am **DEFENDER PRO**

**POUR NE PAS
SE FAIRE SUER.**



DEFENDER PRO LIMITED 2021

**ALLÉGEZ VOTRE TÂCHE AVEC LE PREMIER
VÉHICULE CÔTE À CÔTE ÉQUIPÉ
D'UNE BOÎTE À CHARGEMENT ALLONGÉE
ET D'UN SYSTÈME HVAC.**

Pour les gros travaux, vous pouvez compter sur le Defender Pro Limited de Can-Am pour mettre l'épaule à la roue. Comme le meilleur ouvrier que vous n'aurez jamais eu.

CANAMDEFENDER.CA

© 2020 Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP). Tous droits réservés. ®, MC et le logo BRP sont des marques de commerce de BRP ou de ses sociétés affiliées. BRP se réserve le droit, en tout temps, de retirer ou de modifier des spécifications, prix, dessins, caractéristiques, modèles ou équipements sans aucune obligation de sa part. VÉHICULES HORS ROUTE CAN-AM: Certains des modèles illustrés peuvent être munis d'accessoires optionnels. Concernant les véhicules côte à côte: Lisez le guide du conducteur du véhicule côte à côte et visionnez le DVD sur la sécurité avant de prendre le volant. Attachez le filet de sûreté latéral et bouclez votre ceinture en tout temps. Âge minimum de conduite: 16 ans. Le passager doit être âgé d'au moins 12 ans et être en mesure d'agripper les poignées et de prendre appui sur ses pieds lorsqu'il est adossé. Les véhicules côte à côte sont conçus pour une utilisation hors route seulement: ne les utilisez jamais sur les surfaces pavées ni sur les chemins publics. Conducteur et passager, pour votre sécurité, portez toujours un casque, une protection pour les yeux et des vêtements sécuritaires appropriés. Gardez toujours à l'esprit que l'alcool, les drogues et la conduite ne font pas bon ménage. Ne tentez jamais d'effectuer des manœuvres spectaculaires. Conduisez toujours prudemment et de façon responsable.



LE PARCOURS D'UN PIONNIER

AUDREY SIMARD
COLLABORATION SPÉCIALE

Gabriel Cossette, l'une des figures de proue du syndicalisme sur les chantiers de bûcherons, s'est éteint le 7 septembre. Il était âgé de 91 ans.

M. Cossette a grandi à la ferme de ses parents à Saint-Narcisse, en Mauricie. Âgé de 16 ans à la mort de son père, il a repris avec ses frères l'exploitation agricole en travaillant d'arrache-pied pour joindre les deux bouts.

« Des années misérables où les fins de mois arrivaient trop vite. Dans ce temps-là, ils risquaient à tout moment de perdre la terre qu'ils louaient », se remémore son épouse des 64 dernières années, Pauline Tessier.

Comme le voulait la coutume de l'époque, plusieurs cultivateurs prenaient le chemin des camps de bûcherons l'hiver venu. Le jeune Gabriel ne faisait pas exception à la règle.

À 18 ans, il a commencé à se frotter au rude métier de bûcheron. Il a vite constaté que les conditions de travail étaient exécrables sur les chantiers. « Des heures de travail interminables pour un salaire misérable, et c'est sans compter les patrons qui en voulaient toujours plus », raconte son épouse.

En 1940, le salaire d'un bûcheron pouvait atteindre 45 \$ par mois pour 26 jours de travail, dépendamment de l'expérience du travailleur.

Selon Raymonde Beaudoin, auteure du livre *La vie dans les camps de bûcherons au temps de la pitoune*, les conditions de travail sur les chantiers ont été difficiles pendant de nombreuses années : « Le froid, le manque d'hygiène dans les camps et les accidents fréquents faisaient partie de la dure réalité des bûcherons. Les hommes travaillaient d'une noirceur à l'autre. »

Après quelques hivers sur les chantiers, Gabriel a décidé de s'impliquer activement dans sa communauté pour améliorer les conditions de vie des jeunes paysans, en fondant la première cellule de la Jeunesse agricole catholique (JAC) dans la paroisse de Saint-Adelphe.

Leader naturel et fort de son expérience sur les chantiers de bûcherons, il s'est fait remarquer par l'Union catholique des cultivateurs (UCC) lors d'ateliers-conférences qu'il animait. « L'UCC lui a confié le mandat le plus exigeant de sa vie, celui de parcourir les chantiers de la province dans le but de persuader les bûcherons de se regrouper et de mettre leurs forces en commun », raconte son épouse.



Gabriel Cossette

« Des heures de travail interminables pour un salaire misérable, et c'est sans compter les patrons qui en voulaient toujours plus. »



Bûcherons, en 1942.

En 1928, un petit camp qui abritait écurie et campement sous le même toit.



Gracieuseté de Raymonde Beaudoin

Le camp de Saint-Michel-des-Saints à l'époque où il comptait 60 hommes.



Gracieuseté de Roger Beaudoin

CACHÉ DANS LE FOIN

Mme Tessier estime que la vie de son mari propagandiste a été mise en danger à de nombreuses reprises. « Les boss de chantiers ne l'aimaient pas. Gabriel se cachait dans les bottes de foin pour ne pas se faire voir par eux. » Malgré les menaces, altercations et conditions de voyage difficiles, M. Cossette ne s'est jamais laissé distraire de son objectif de servir les travailleurs et d'améliorer leurs conditions de travail. « Le respect de l'être humain a toujours été sa principale motivation », confie son épouse.

Quelques années plus tard, Gabriel Cossette a été aux premières loges lors de la création de chantiers coopératifs à Trois-Rivières, qui permettaient aux bûcherons d'obtenir des contrats directs des compagnies forestières. Sa contribution a eu une incidence significative sur l'amélioration

de la vie des bûcherons, tant au niveau moral, social et qu'économique.

Dans les années 1950, de nouvelles normes ont été instaurées dans les campements et les conditions se sont améliorées au fil du temps. « Le travail de l'UCC auprès des industries forestières et du gouvernement a été salubre dans l'amélioration de la santé et de la sécurité sur les chantiers de bûcherons », estime l'auteure Raymonde Beaudoin.

Gabriel Cossette a consacré toute sa vie à la défense et à la promotion du monde agricole et forestier et a poursuivi sa carrière au sein de l'Union des producteurs agricoles pendant de nombreuses années. Son leadership et son intégrité ont été de nombreuses fois soulignés par ses confrères et consœurs. 



1 888 299-1748

www.indgravel.com



BERTI
MACCHINE AGRICOLA



TÊTE DE BROYAGE HYDRAULIQUE POUR PELLE EXCAVATRICE

Garage S.M. Audet Inc
Ste-Claire, comté Bellechasse, Qc
T 418-883-3926

GARAGE N. THIBOUTOT INC
St-André-de-Kamouraska, Qc
T 418-493-2060

ÉQUIPEMENTS LAVALLÉE INC
St-Joseph-du-lac, Qc
T 450-473-4144

COOP PURDEL
Performance Rimouski
Rimouski, Qc
T 418-722-7414
Amqui, Qc
T 418-929-2000

206870

NOUVEAU



siLO



**SPÉCIALEMENT
CONÇU POUR LES
BESOINS
ACÉRIQUES**



- ✓ Construction en acier inoxydable fini brossé
- ✓ Base isolée à l'uréthane avec points d'ancrage
- ✓ Base inclinée pour faciliter le drainage
- ✓ Entrée et sortie d'eau de 3"
- ✓ Manhole au bas du silo
- ✓ Boule de lavage rotative
- ✓ Évent d'air

**PLUSIEURS DIMENSIONS
ET OPTIONS DISPONIBLES**

LES ÉQUIPEMENTS
D'ÉRABLIÈRE



L'expérience CDL.
La force de l'expertise.

418 883-5158 | 1 800 361-5158
cdlinc.ca

 [cdlinc.ca](https://www.facebook.com/cdlinc.ca)